

Image not found or type unknown



Loi heures supplémentaires

Par **Deedee**, le **23/10/2008** à **11:52**

Bonjour,
Je suis à 39 heures/semaine
Taux horaire 9.290 €
sur ma fiche de paye :
Salaire mensuel : 151.67 h à un taux 9.290 soit 1 409.01 €
heures supplémentaires à 100 % : 17.33 h à 9.290 soit 161.00 €
Réduction cotisation salariales sur heures supplémentaires 161 € à un taux 21.500 soit moins 34.62 € (qui je pense ne sont pas imposables)
J'ai également dans l'année 2.5 jours de RTT.
Vous serait-il possible de me dire, si les heures supplémentaires doivent être majorées de 1.25 ou non.
Vous remerciant par avance.
Recevez mes salutations distinguées.